COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le vingt-et-un septembre, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14/9/2026

PRÉSENTS : M. GEORGES Laurent, Mme LAURICHESSE Léa, Mme HERAULT Laure, M. PERRIN Vincent, M. DESCARSIN Patrick, Mme BARBOT Marina, Mme GUERBE Nathalie, Mme BONNAUD Muriel, M. DUPERRAY David, M. GILLARDEAU Romain, Mme NOËL Clarisse, Mme LIMOUZIN Agnès, Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie, M. GEORGEON Daniel, M. BOUCHE Victor, Mme BRETAGNE Janine, M. MICHAUX Francis
Absents excusés : M. HOSTEING Etienne et M. RUMEAU Vincent
Procurations : M. HOSTEING Etienne a donné procuration à M. GEORGES Laurent et M. RUMEAU Vincent a donné procuration à M. DESCARSIN Patrick.
Secrétaire de séance : M. DESCARSIN Patrick

Mme HERAULT informe M. le Maire que M. PERRIN Vincent aura un léger retard.

►Le compte-rendu de la réunion du 27/07/2026 transmis par voie électronique n'appelant aucune observation est validé par le conseil municipal à 18 voix.

M. le Maire rend hommage à M. BRILLET, président de la FNACA, qui est décédé, il souligne son engagement et le devoir de mémoire qu'il a su transmettre et demande qu'une minute de silence lui soit rendue.

1. PATRIMOINE

1.1 Dénonciation conventions Etat immeuble 15 rue G. Briand et 13 rue Viala

►Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la dénonciation des 2 conventions n° 1631119948041511587 de 1994 et n°16308200220028461251 6 de 2002 avec l'Etat et mandate l'étude de Me BERTET et M. le Maire à l'exécution de cette décision.

2. FINANCES

M. Le Maire informe que le point 2.1 subventions est présenté par M. PERRIN Vincent qui ne serait tarder, aussi il propose de traiter le point 2.2.

2.2 AMF Fonds solidarité incendies en faveur communes sinistrées

Le 30/07/2026 M. le Président de l'association des Maires de France adressait un courrier soulignant la mobilisation générale pour aider les populations touchées par les incendies ravageurs de l'été. Il lançait un fonds de soutien direct aux communes sinistrées et proposait à l'ensemble des collectivités de s'associer à la démarche en faisant un don à « l'AMF Aides sinistrés » qui sera reversé aux collectivités impactées.

►Le Conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et vote la subvention de 200€, subvention sera prise sur les provisions au compte 65748.

Arrivée de M. PERRIN Vincent à 20H37

2.1 Subventions associations 2026

►Après délibération les subventions sont votées comme suit :

- Vélo club (M. PERRIN Vincent ne prend pas part au vote) : 18 voix pour une subvention de 750€
- Comité de jumelage (Mmes BRETAGNE Janine, LAURICHESSE Léa et HERAULT Laure ne prennent pas part au vote) : 16 voix pour une subvention de 800€
- Aventure running (M. RUMEAU Vincent ne prend pas part au vote) : 18 voix pour une subvention de 2000€
- JS Foot : 19 voix pour une subvention de 1 500€
- Amis du Temps libre : 19 voix pour une subvention de 250€
- Association des parents d'élève de l'école privée du Sacré Cœur (Messieurs GILLARDEAU Romain et DUPERRAY David ne prennent pas part au vote) : 17 voix pour une subvention de 300€

► La décision modificative s'y rapportant est validée soit un montant global de 5 600€ de subventions pris sur la provision du compte 65748.

2.3 Taxe habitation sur les logements vacants

►Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'instaurer à compter du 01/01/2027 la TVLH.

2.4 Vente reprise concession cimetière

La commission cimetière réunie le 06/07/2026 propose de fixer le tarif d'acquisition de la concession construite n° 218 de 1894 désaffectée comme suit :
✓Concession double : tarif concession double hors-sol soit 600€
✓Valorisation du bâti existant : 100€
✓Soit un coût total de 700€

►La proposition soumise à validation de l'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 Avenant mobilier urbain VEDIAUD

La société VEDIAUD propose d'avenanter la convention comme suit :
✓modification d'implantation d'un abris voyageur (aubette) n°6 : l'abri, initialement prévu aux Courades, sera implanté en remplacement de l'abri bus de la place P. Frapin situé rue P. Viala.
✓le nombre de campagnes d'impression comprises dans le contrat à savoir 25 par an.

►Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant n°1 proposé et autorise M. le Maire à signer le document.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Convention de disponibilité pompier volontaire

Afin de définit les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité de formation des sapeurs-pompiers volontaires recrutés au sein des services des collectivités, le SDIS (syndicat départemental d'incendie et de secours) propose aux employeurs une convention qui précise les modalités d'autorisation d'absence, le principe ou non de la subrogation, et les termes de la reconduction.

Après délibération, M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de valider les termes de la convention et de retenir que le SDIS remboursera la collectivité sur la base d'un forfait annuel de 45 sorties à 12€, propose que le nombre de jours de formation qui pourront être accordés au sapeur-pompier volontaire agent de la collectivité sont de 5 jours par an.

►L'assemblée délibérante valide la proposition de M. le Maire par 15 voix pour, deux abstentions de M. PERRIN

Vincent et Mme NOEL Clarisse et deux voix contre de Mesdames MOUCHON BERTACCHI Mélanie et LIMOUZIN Agnès.

4.2 Mise en place télétravail

► ce point est reporté à une date ultérieure.

4.3 Aménagement temps de travail services techniques (36h30 durée hebdomadaire)

►L'assemblée délibérante après en avoir délibéré, valide à l'unanimité l'aménagement du temps de travail des services techniques et la durée hebdomadaire de 36h30 à compter du 01/10/2026 et limite la prise de RTT à trois jours consécutifs par 11 voix pour, une abstention de M. PERRIN Vincent, et 7 voix pour la prise de RTT limitée à 2 jours consécutifs.

M. le Maire indique que le règlement du personnel sera modifié en ce sens et précise que page 7 il convient de lire le vendredi 13h30-16h.

5. QUESTIONS DIVERSES

✓M. le Maire explique que la Charente est recensée zone colonisée par le moustique tigre. Aussi chaque collectivité doit être dotée d'un référent qui aura en charge la diffusion des mesures à appliquer sur le territoire. M. DUPERRAY David est désigné référent de la collectivité.

M. le Maire revient sur les derniers temps forts du territoire :
✓La frairie et Segonzac en fête
✓Le forum des associations
✓Les journées du patrimoine
✓Jumelage : voyage en Allemagne

La prochaine commission de la vie culturelle et cohésion sociale aura lieu le 06/10/2026 – 20h

Projection du film APRIL : établissements scolaires, résidents de l'EPHAD et du grand public 25/09/2026

Mme BARBOT rencontrera prochainement l'association DIAPAR afin d'évoquer la possibilité de co-construire des projets et animations sur le territoire.

✓Prochaine soirée phare : la nuit du Cognac le 24/10/2026

✓Mme LAURICHESSE Léa informe que la date de la commission d'aménagement du territoire va être modifiée.

✓M. le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 19/10/2026.

✓ Fréquentation de l'espace France Services avec un nombre d'accompagnements et un nombre d'usagers en forte hausse à savoir :

- Accompagnements : 2026 : 1973 contre 1464 en 2025 et Fréquentation usagers : 2026 : 1432 contre 1189 en 2025

✓ L'APC est ouverte les lundis et vendredi après-midi 13h30-16h30 et les mardi, les mercredi et jeudi matins de 9h à 13h et est tenue par une contractuelle qui a suivi une

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.